

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2022

COMPTE-RENDU

L'an 2022, le 23 Février à 20h30, le Conseil Communautaire de COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la salle polyvalente à REBRECHIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 17/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 17/02/2022.

Présents : M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, Mme BAUDU Karine, Mme CANTINOLLE Sandrine, Mme CHAMBLET Christine, M. DAUVILLIER Daniel, M. DESLANDES Roger, Mme GALVAO Estelle, M. HARDOUIN Patrick, Mme JOHANET-FOURAGE Marlene, M. LANSON Jean-Paul, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. LOISEAU Dominique, M. MACE Yves, Mme MAROIS Isabelle, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, Mme POUSSE Corinne, Mme RENIMEL Isabelle, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme ROUX Sylvie, Mme SARRAIL Nadia, M. VAN BELLE Jacques, Mme VAPPEREAU Julia

Absents : Excusés ayant donné procuration : Mme MARTIN Marie-Noëlle à M. HARDOUIN Patrick, M. SIMON Jeremy à Mme RENIMEL Isabelle

Excusé : M. BRIE Bertrand

A été nommée secrétaire : Mme SARRAIL Nadia

ADMINISTRATION GENERALE

1) Rapport quinquennal CLECT

Depuis 2017, le 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI) prévoit la présentation, tous les 5 ans, par le Président de l'EPCI, d'un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI, et il est ensuite obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI pour information.

Le conseil communautaire prend acte du débat lié à ce rapport.

2) Débat d'Orientation Budgétaire

Les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquent qu'un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du

budget. Ce DOB s'appuie sur un rapport et doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments du contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Monsieur Dominique Loiseau : *Concernant l'éventualité de l'augmentation salariale pour compenser la suppression des congés d'ancienneté, cela ne va-t-il pas poser un problème de différence de traitement avec les agents communaux. Ne faut-il pas harmoniser les pratiques ?*

Monsieur le Président : *Il existe déjà des différences entre les agents sur le territoire. Ceux de l'intercommunalité ne peuvent pas bénéficier d'une prime annuelle de fin d'année. De même, les régimes indemnitaires sont différents d'une commune à l'autre.*

Monsieur Aymeric Pépion : *Il conviendra, il me semble, d'intégrer dans le programme pluriannuel de financement l'éventuelle augmentation du coût des crèches si le nombre de berceaux augmente.*

Monsieur Christian Massein : *J'attire votre attention sur le fait que les dépenses investissements risquent de fortement augmenter à l'avenir dans le domaine de l'eau afin de prendre en charge des interconnexions qui semblent indispensables.*

Après l'exposé du rapport, le conseil communautaire prend acte du débat d'orientation budgétaire.

3) Dépenses d'investissement avant le vote du budget et restes à réaliser

L'article du L.1612-1 C.G.C.T. dispose qu'« en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Budget CCF

Chapitres		BUDGET 2021	Montant autorisé (max. 25%)
Ch 20	Immobilisation incorporelles	151 966,60	37 991,65
Ch 204	Subventions d'équipement versées	60 000,00	15 000,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	313 795,52	78 448,88
Ch 23	Immobilisations en cours	2 359 936,27	589 984,07
	TOTAL	2 885 698,39	721 424,60

Budget SPANC

Chapitres		BUDGET 2021	Montant autorisé (max. 25%)
Ch 20	Immobilisation incorporelles	3 000,00	750,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	2 017,00	504,25
	TOTAL	5 017,00	1 254,25

Budget EAU AUTONOME

Chapitres		BUDGET 2021	Montant autorisé (max. 25%)
Ch 20	Immobilisation incorporelles	52 268,00	13 067,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	495 602,65	123 900,66
Ch 23	Immobilisations en cours	350 000,00	87 500,00
	TOTAL	897 870,65	224 467,66

Budget EAU DSP

Chapitres		BUDGET 2021	Montant autorisé (max. 25%)
Ch 20	Immobilisation incorporelles	0,00	0,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	50 335,00	12 583,75
Ch 23	Immobilisations en cours	224 425,00	56 106,25
	TOTAL	274 760,00	68 690,00

Budget ASSAINISSEMENT AUTONOME

Chapitres		BUDGET 2021	Montant autorisé (max. 25%)
Ch 20	Immobilisation incorporelles	50 000,00	12 500,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	474 710,74	118 677,69
Ch 23	Immobilisations en cours	30 000,00	7 500,00
	TOTAL	554 710,74	138 677,69

Budget ASSAINISSEMENT DSP

Chapitres		BUDGET 2021	Montant autorisé (max. 25%)
Ch 20	Immobilisation incorporelles	50 000,00	12 500,00
Ch 21	Immobilisation corporelles	71 204,00	17 801,00
Ch 23	Immobilisations en cours	35 000,00	8 750,00
	TOTAL	156 204,00	39 051,00

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité les dépenses dans la limite maximale des 25%.

4) DETR/DSIL Mise à jour

A la demande de la Préfecture, il convient de mettre deux délibérations sollicitant la DETR/DSIL pour mettre à jour les plans de financement.

- Extension accueil de loisirs Saint-Lyé-la-Forêt

COUT DU PROJET			FINANCEMENT		
HT	déc-21	févr-22		déc-21	févr-22
Travaux	160 000	249 000	Apport du demandeur	66 330	89 125
Architecte Maitre Œuvre	32 000		<u>Prêts</u> (2) - Autres		
Equipement	1 000	1 000	<u>Subventions</u> (2) Conseil Régional	40 200	50 000
			Etat – DETR	80 400	105 000
Aléas 5%	8 000	12 500	Subv Caf	14 070	18 375
TOTAL	201 000	262 500
TOTAL	201 000	262 500	TOTAL	201 000	262 500

- Réfection de la station d'épuration à Aschères-le-Marché

COUT DU PROJET			FINANCEMENT		
HT	déc-21	févr-22		déc-21	févr-22
Travaux	68 841	67 185	Apport du demandeur	41 305	40 311
			<u>Prêts</u> (2) - Autres		
			<u>Subventions</u> (2) Etat – DETR	27 536	26 874
TOTAL	68 841	67 185	TOTAL	68 841	67 185

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la mise à jour des plans de financement de ces 2 projets.

SANTE

5) Fonds de concours Santé

Plusieurs communes projettent d'avoir une action immobilière pour favoriser l'installation de praticiens médicaux.

a) Aschères-le-Marché :

Le médecin généraliste actuel, propriétaire du cabinet médical d'une capacité de 2 praticiens, souhaite prendre sa retraite en 2022. Une remplaçante doit lui succéder mais ne souhaite pas racheter l'immeuble. En conséquence la commune d'Aschères-le-Marché va acquérir le bien et louer au médecin une partie du cabinet médical.

Le coût d'acquisition s'élève à 245 000 € et les travaux sont estimés à 75 000 € soit un coût total de 320 000 €.

b) Trainou :

Deux médecins sont actuellement installés sur la commune de Trainou. Ils se sont regroupés en une société civile professionnelle et disposent de leur propre local. En fin d'année un des médecins prendra sa retraite et sort donc de la SCP.

Il se pose la question de sa succession qui est encore aujourd'hui incertaine. Dans le même objectif qu'Aschères-le-Marché, la commune propose l'acquisition du cabinet médical afin d'être attractif en proposant la gestion du local par la mairie.

Actuellement le bâtiment comporte deux cabinets. Il est envisagé d'en créer un troisième afin de leur permettre un roulement plus confortable. Un troisième médecin pourrait à l'issue s'y installer de manière pérenne.

Le coût d'acquisition s'élève à 208 733 € HT.

c) Neuville-aux-Bois :

La commune de Neuville-aux-Bois est propriétaire du cabinet médical. Afin de rendre attractif ce pôle de santé, celui-ci nécessite d'être rénové et agrandi en utilisant l'ancienne trésorerie pour créer une maison pluridisciplinaire de santé.

Le coût des travaux est estimé à 1 600 000 € HT.

-
- Face aux risques de dégradations du nombre de médecins sur le territoire, il est proposé que la Communauté de Communes de la Forêt participe financièrement aux projets immobiliers des communes visant à faciliter l'implantation de praticiens.

Monsieur le Président : *Je propose d'attribuer un fonds de concours de 10% du montant des investissements pour les projets exposés ci-dessus, soit une somme totale prévisionnelle de 212 873 € répartie comme suit :*

- 32 000 € pour la commune d'Aschères-le-Marché.
- 20 873 € pour la commune de Trainou.
- 160 000 € pour la commune de Neuville-aux-Bois.

Les communes ne pourront pas bénéficier à nouveau d'un fonds de concours pour le même objet.

Monsieur Christophe Le Goff : *Je suis favorable à une participation financière de la communauté de communes pour ce type de projet indispensable à nos administrés mais je souhaite que les 10% soient calculés sur le reste à charge et non sur le montant total des dépenses.*

Madame Julia Vappereau : *Si c'est un souhait politique, la communauté de communes de la Forêt doit prendre la compétence Santé pour porter ces projets. De plus, je propose que notre intercommunalité puisse s'engager dans le salariat d'un médecin pour répondre à la désertification médicale. Dans le cas contraire, je suis favorable à une participation à hauteur de 10% du reste à charge et non sur la totalité des dépenses.*

Monsieur le Président : *Si nous étions en charge de cette compétence Santé le coût pour le budget de la communauté de communes serait beaucoup plus élevé que les 210 000 € proposés ici. Cela risquerait d'entraîner des retards dans les prises de décision. Concernant le salariat de médecin, il est très difficile d'en trouver, le territoire voisin de la communauté de communes des Loges en est l'exemple.*

Monsieur Aymeric Pépion : *Pour avoir rencontré plusieurs praticiens, les médecins ne recherchent pas majoritairement de salariat. Ils attendent des territoires de pouvoir s'installer sans contraintes administrative et bâtementaire.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Je suis surpris de la tournure des débats. On se moque du statut du médecin qu'il soit salarié ou libéral car la situation c'est qu'il n'y a pas de médecin tout court. On est tous en difficulté, nous avons besoin de trouver des solutions. Notre projet s'inscrit pour les 50 ans à venir. On fera tout pour avoir les 80% d'aide et les 20% restants seront pris en charge par le contribuable Neuvilleois. Nous avons besoin d'un projet attractif, le médecin qui est arrivé sur Neuville-aux-Bois l'année dernière est venu pour ce projet alors qu'il aurait pu aller s'installer dans une Zone de Revitalisation Rurale à 10km de là pour toucher des aides.*

Monsieur Christophe Le Goff : *Je souhaite que soit précisé dans le compte-rendu que les communes ne pourront pas bénéficier à nouveau d'un fonds de concours pour le même objet.*

Monsieur le Président : *Ce sera fait.*

Le conseil communautaire décide à la majorité, 22 voix pour et 5 voix contre (Madame Sandrine Cantinolle, Monsieur Jean-Paul Lanson, Monsieur Christophe Le Goff, Mme Sylvie Roux, Madame Julia Vappereau) d'attribuer un fonds de concours, correspondant à 10% des projets immobiliers visant à favoriser l'installation de praticiens médicaux, à :

- 32 000 € pour la commune d'Aschères-le-Marché.
- 20 873 € pour la commune de Trainou.
- 160 000 € pour la commune de Neuville-aux-Bois.

5) Formation médecins

Les présidents du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du CESER Centre-Val de Loire ont envoyé un appel au Premier Ministre afin de prendre de manière urgente une décision en matière de formation de médecin, à savoir :

- former 200 médecins supplémentaires
- implanter la formation sur 2 sites en région, Tours et Orléans avec la création d'une faculté régionale bi-site
- Déployer la formation des internes sur la totalité du territoire régional par la mobilisation des hôpitaux d'Orléans, de Bourges, de Châteauroux, de Blois, de Chartres, de Montargis et de Dreux.

Le conseil communautaire soutient à l'unanimité cette démarche.

ECONOMIE

7) Permis d'Aménager ZAE Trainou

La Communauté de Communes de la Forêt est propriétaire de terrains en zone AUi sur la zone d'activités du Moulin de Pierre à Trainou. Ces terrains ne sont pas actuellement viabilisés et commercialisables. Au regard des demandes d'implantation, il est proposé d'aménager ces terrains.

Pour cela il convient dans un premier temps de déposer un permis d'aménager avant de réaliser les travaux de viabilisation.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer un permis d'aménager pour l'extension de la zone d'activités du Moulin de Pierre à Trainou.

RESSOURCES HUMAINES

8) Convention médecine préventive

La Communauté de Communes de la Forêt utilise les services du Centre de Gestion du Loiret pour répondre à ses obligations en matière de médecine du travail.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Cette convention peut être renouvelée pour une durée de 3 ans. La participation est fixée à 0,33% de la rémunération totale.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

9) Création / suppression postes

Considérant la nécessité de créer des postes pour répondre aux besoins des services à savoir :

POSTES A CRÉER			
Grade	Durée hebdo	DATE D'EFFET	Explication
Animateur	35	01/03/2022	La personne a été reçue au concours
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35	01/03/2022	La personne peut bénéficier d'un avancement de grade

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création de ces postes.

MOBILITE

10) Etude mobilité. Lancement appel d'offre /plan de financement prévisionnel

La Communauté de Communes de la Forêt n'a pas pris la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité.

Toutefois, elle souhaite se porter force de proposition auprès de la Région pour améliorer et développer les services de transports en commun et structurer des offres de services et d'infrastructures pour développer les solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle.

En lien avec ses partenaires institutionnels, ses communes membres et les acteurs de la mobilité, la communauté de communes de la Forêt souhaite mener une étude de diagnostics, de définition des forces et des faiblesses en présence sur le territoire dans la thématique et obtenir la structuration d'un schéma directeur des mobilités qui donneront lieu à la définition et la priorisation des actions à mener en matière de transports et circulations alternatives à la voiture individuelle.

L'étude comporte 7 axes :

- Etat des lieux et réflexion sur les gouvernances
- Analyse des comportements de mobilités pour cerner les besoins et les leviers mobilisables
- Diagnostic de l'offre existante et analyse de son adéquation avec les besoins
- Faire émerger des propositions pour relier et renforcer les polarités
- Structurer, compléter, hiérarchiser les projets de circulations douces et actives (Schéma directeur) (pistes cyclables)
- Structurer, compléter, hiérarchiser les projets d'Installation Recharge des Véhicules Electriques (Schéma directeur)
- Elaborer un schéma directeur des mobilités avec des objectifs à court et moyen termes avec leurs indicateurs de suivi.

Le coût de l'étude est estimé à 102 000 € TTC.

Le plan de financement prévoit un reste à charge pour la CCF de 17 000 €.

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	85 000,00 €	CRTE	ND
		Conseil Régional	8 500,00 €
Sous total HT	85 000,00 €	ADEME AAP AVELO2 2022	42 500,00 €
		Banque des territoires	17 000,00 €
		Auto-financement CCF	17 000,00 €
		FC TVA	NC
TVA	17 000,00 €	Reste à charge TVA	NC
TOTAL	102 000,00 €		102 000,00 €

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve la réalisation de cette étude mobilité et le plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions et à lancer la procédure d'appel d'offre.

ENVIRONNEMENT

11) Eclairage public. Lancement appel d'offre travaux de rénovation

Un audit de l'éclairage public des zones d'activités a été réalisé et préconise la rénovation des luminaires et la sécurisation des armoires de commande et des candélabres présentant un danger.

Le plan de financement a été approuvé lors du dernier conseil communautaire.

Dépenses		Recettes		%
Travaux HT	89 100,00 €	DETR/DSIL 2022	44 550,00 €	50%
		CRST	17 820,00 €	20%
Sous total HT	89 100,00 €	Auto-financement	26 730,00 €	
TOTAL	89 100,00 €	TOTAL	89 100,00 €	100%

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à lancer la procédure d'appel d'offre.

ADMINISTRATION / MARCHE PUBLIC

12) Représentants suppléants SIRTOMRA

Suite aux élections municipales intermédiaires sur la commune de Villereau, il convient de désigner deux représentants suppléants pour le SIRTOMRA.

Le conseil communautaire désigne Monsieur Jean-Jacques Camus et Monsieur Daniel Calzada.

13) Attribution marché travaux

a) Eaux pluviales Vennechy

Un appel d'offre a été lancé pour la réalisation d'une extension du réseau d'eaux pluviales sur la commune de Vennechy. Le montant prévisionnel était estimé à 401 000 € HT.

Sur les 8 offres reçues, la commission d'examen des offres propose de retenir la société TPL pour un montant de 392 488.00 HT. A noter que cette offre, mieux-disante, est également la plus économique.

Au regard du coût des travaux, il est proposé de mettre à jour le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
désignation	montant	désignation	montant	%
travaux	392 488 €	autofinancement	169 242 €	43%

		Fonds de concours Venney	54 350 €	14%
		DETR	63 396 €	16%
		CD45	105 500 €	27%
Total	392 488 €		392 488 €	

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'attribuer ce marché à la société TPL et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation de ce marché.
- d'approuver la mise à jour du plan de financement
- de solliciter un fonds de concours de 54 350 € auprès de la commune de Venney

b) Avenant marché étude pré opérationnelle OPAH

La société Urban'ism a été retenue en tant que cocontractant n°1 de la société SOLIHA pour réaliser l'étude pré opérationnelle OPAH. Cette société a fusionné avec sa filiale Auddicé Urbanisme, cocontractant n°2 du même marché. Cette dernière reprend les obligations contractuelles d'Urban'ism pour l'exécution de l'étude.

L'ensemble des clauses du marché reste inchangé.

Le conseil communautaire à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant modifiant la société cocontractante de SOLIHA.

c) Avenant étude Retrève

Suite aux inondations de 2016, une convention avec le CEREMA a été signée le 24 janvier 2019 pour la réalisation d'une étude hydraulique et hydrogéologique du bassin versant de la Retrève.

Différents faits se sont produits au cours du projet et ont généré un retard sur la production des différentes tâches à réaliser.

Le conseil communautaire à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer un avenant de prolongation jusqu'au 30 juin 2022.

d) Avenant DSP Eau Loury

Dans le cadre de l'étude inventaire du réseau d'eau à Loury, il est nécessaire de poser des compteurs de sectorisation afin d'améliorer la recherche de fuites.

Le coût de la pose de 5 débitmètres s'élève à 54 530 € HT.

La commune de Loury est gérée actuellement par une délégation de service public.

Au regard de la situation budgétaire, les moyens financiers ne permettent pas une prise en charge de ces compteurs par le budget DSP Loury de la Communauté de Communes.

Il est donc proposé d'intégrer cet investissement au sein des obligations du délégataire.

En conséquence le délégataire utilisera l'enveloppe restante dédiée au « renouvellement des compteurs » soit 19 130 €. Le complément, 35 400 € (54 530 – 19 130) sera pris en charge par une augmentation de la rémunération du délégataire sur la tarification des usagers. La part proportionnelle augmente de 0,37 € HT à 0,4336 € HT par m3.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°5 au contrat de délégation du service et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

e) Avenant Marché de travaux eau (plus-value + 10%)

L'accord cadre pour les travaux « eau » a un plafond annuel de 400 000 € HT. Ce plafond risque d'être atteint et ne permettra pas de pouvoir procéder à des branchements ou réparation de fuites.

En conséquence, il est proposé de relever ce plafond de 10% pour atteindre 440 000 € HT

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avenant n°1 de plus-value de 10% pour le marché de travaux « eau » et d'autoriser Monsieur le Président à le signer avec la société Travaux Publics du Loiret titulaire du marché.

f) Avenant Marché de travaux assainissement (plus-value + 10%)

L'accord cadre pour les travaux « assainissement » a un plafond annuel de 200 000 € HT. Ce plafond risque d'être atteint et ne permettra pas de pouvoir procéder à des branchements ou réparation de fuites.

En conséquence, il est proposé de relever ce plafond de 10% pour atteindre 220 000 € HT

Le conseil communautaire à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 de plus-value de 10% pour le marché de travaux « assainissement » et d'autoriser Monsieur le Président à le signer avec la société Travaux Publics du Loiret titulaire du marché.

g) Avenant Marché de travaux accueil de loisirs de Vennecey

Dans le cadre des travaux de l'accueil de loisirs de Vennecey, deux avenants sont proposés :

- lot 2, Charpente, ossature bois ; entreprise Perdoux :
 - o moins-value pour changer l'épaisseur du bardage bois : - 798,34 € HT
 - o plus-value pour mettre en œuvre un poteau pour reprise structurelle suite à la découverte de colombage : + 376,80 € HTSoit une moins-value de 421,54 € HT

- lot 3, Etanchéité ; entreprise SMAC :
 - o plus-value pour mise en œuvre des gardes de corps pour sécuriser les interventions sur la terrasse (oubli de l'architecte) : 1 044 € HT

Monsieur Roger Deslandes : *Il y a de nombreux retards dans l'exécution du chantier. Je tiens également à indiquer que le nombre de places de parking est insuffisant, il faudra se pencher sur cette problématique.*

Le conseil communautaire à l'unanimité, approuve ces avenants et autorise Monsieur le Président à les signer.

AFFAIRES DIVERSES

- ✓ Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre-Yves Robert dans le cadre de la prise en charge du dossier de cession des terrains de la zone d'activités économiques Le Point du Jour 2.
- ✓ Monsieur Aymeric Pépion indique que la responsable du Cycle de l'eau va intégrer la Communauté de Communes à partir du 1^{er} avril. Il explique également que les communes doivent avertir le service de l'eau des essais des poteaux incendie. Enfin il rappelle que les attentes en matière de travaux de voirie doivent être renvoyées dès que possible.
- ✓ Monsieur Thierry Leguet rappelle que le Fest'hiver aura lieu les 11, 12 et 13 mars à Trainou.
- ✓ Madame Estelle Galvao explique que de nombreux problèmes de transport des élèves vers le collège de Neuville-aux-Bois sont recensés. Monsieur Patrick Hardouin propose de sensibiliser le Vice-Président de la Région lors d'une rencontre prochaine.

La séance est levée à 22h30.

Le Président,

Monsieur Jean-François DESCHAMPS

